CHARTE CONTRE LES LGBT+PHOBIES DANS LE SPORT[1]

Les fédérations, les associations nationales, les ligues professionnelles, les clubs, les associations, les collectivités locales ou les autres organismes signataires de la présente charte s'engagent à :

1/ Prendre en compte et reconnaître de manière explicite les LGBT+phobies en tant que discriminations contraires aux principes universels de protection des Droits Humains et listées parmi les 25 critères de discrimination interdits par la loi[2].

2/ Dénoncer et prendre les sanctions adéquates contre toute attitude LGBT+phobe, qu'elle se manifeste par un comportement discriminant, par des agressions verbales ou physiques, ou par des propos insultants, en raison de l'orientation affective et sexuelle et/ou de l'identité de genre, réelles ou supposées.

3/ Promouvoir la diversité dans le sport et assurer la diffusion de messages sur la tolérance, le respect et la dignité, en incluant systématiquement l'orientation affective et sexuelle, l'identité de genre et la lutte contre les LGBT+phobies.

4/ Apporter aide et soutien aux pratiquant·es, entraîneur·es ou autres personnes évoluant dans le sport qui pourraient être harcelées, insultées ou mises à l'écart en raison de leur orientation affective et sexuelle et/ou de leur identité de genre, réelles ou supposées.

5/ Mettre en place des modules éducatifs sur la lutte contre toutes les discriminations, y compris les LGBT+phobies, à destination de tous les acteurs du sport : un·e éducateur·rice ou un·e entraîneur·e se doit d'empêcher ou de faire empêcher toute forme de discrimination et doit, par conséquent, y être préparé·e.

6/ Recenser les actes de discriminations et/ou de violences LGBT+phobes et orienter les victimes vers des associations locales (Contact Savoie, LGBT+ Savoie) et/ou vers la police pour un dépôt de plainte. Pour un accompagnement et un ajustement des actions à entreprendre, contacter l'association SOS Homophobie (ligne d'écoute), le Défenseur des droits (plateforme antidiscriminations.fr) et/ou se rendre sur l'application FLAG !

[1] sur le modèle de la « Charte contre l'homophobie dans le sport », élaborée en 2010 par le Ministère des Sports.
[2] voir Article 225-1 du Code pénal.